

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 29 septembre 1916.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

*Le chancelier de la Confédération,*

SCHATZMANN.

## Assemblée fédérale.

L'Assemblée fédérale réunie a élu le 28 septembre 1916 membre du Tribunal fédéral

M. Arthur *Couchevin*, conseiller d'Etat, de Martigny-Bourg, à Sion,

en remplacement de M. le Dr F. *Clausen*, décédé.

Les Conseils législatifs de la Confédération ont clos le mercredi 4 octobre 1916 la seconde partie de leur session ordinaire d'été (session d'automne).

Le *Résumé des délibérations* de cette session paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 2 octobre 1916.)

Un consulat suisse est érigé à Glasgow (Ecosse).

M. Alfred *Oswald*, d'Amriswil (Thurgovie), professeur à Glasgow, est nommé consul de Suisse à cette résidence.

L'exequatur est accordé à M. Hans *Geilinger*, consul de Portugal en résidence à Zurich.

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1916
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.10.1916
Date	
Data	
Seite	28-28
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 089

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.